



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 Janvier 2020

Présents : M. Chebion, C. Carré, A. Sautier, D. Monnier, A. Dufoulon, B. Elet, M.O. Toux, D. Mailler, A. Engel, D. Bonnardot, J. Manenti.

Absents avec procuration : M. Derepas à D. Bonnardot, F. Card à D. Mailler.

Absents excusés: C. Hatem.

CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

La création de deux postes d'agents recenseurs à temps non complet.

Les agents seront payés à raison de :

- 1.20 € par feuille de logement remplie

- 1.80 € par bulletin individuel rempli

La collectivité versera un forfait de 30 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 30 € pour chaque séance de formation

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDIT

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente, hors emprunts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal N-1,

CREDITS OUVERTS en 2019 : 384 356 €

Quart des crédits : 96 089 €

CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Trésorier.